



Gourdon Audit Assur
À vos côtés pour vous assurer

Communauté de Communes Dronne et Belle (Dordogne)



Rapport d'analyse pour les marchés d'assurances risques statutaires prenant effet au 01/01/2021



Présentation

Le marché d'assurance risques statutaires de la communauté de communes Dronne et Belle arrive à son terme et cesse ses effets le 31 décembre 2020.

Extrait du règlement de consultation

5- PROCEDURE DE PASSATION : Articles L 2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique résultant du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique, procédure ouverte selon la législation et la réglementation en vigueur à la date de la consultation

16-- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères pris en compte pour le jugement des offres sont les suivants, classés par ordre d'importance décroissant : Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (45%), Conditions tarifaires (30%), gestion et suivi des sinistres 25%)*

* A propos du suivi de la gestion, le candidat devra communiquer toutes informations permettant d'apprécier sa méthode et sa représentativité.

- Conditions tarifaires : Note sur 30 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 30
- Gestion et suivi des sinistres (25pts) : Chaque candidat devra compléter l'article de l'acte d'engagement :
Modalités de gestion et suivi des sinistres
 - Solvabilité : 2 pts, (ratio de solvabilité de l'offre examinée x 2) / meilleur ratio de solvabilité
 - Moyens de gestion : 2 pts
 - Gestion du contrat : 2 pts
 - Gestion des sinistres : 13 pts
 - Statistiques sinistres : 2 pts
 - Services associés : 4 pts
- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP :
 - Respect de l'ordre de prévalence des documents, 10 points
 - Respect des dispositions du CCAP, 15 points
 - Respect des définitions, LCI, des Franchises et des garanties, 20 points

A l'aide d'une échelle de valeur préalablement établie et présentée à chaque candidat lors des échanges indiqués ci-avant, chaque offre fait l'objet d'une attribution de points qui est le résultat :

- des garanties et options retenues par le pouvoir adjudicateur,
- d'une évaluation qualitative au regard du dossier de consultation,
- du critère de pondération indiqué ci-dessus.

Chaque réserve entraînera une pénalité applicable sur la valeur de l'offre, de 0 à 2 points de pénalité selon la portée de celle-ci.



Le Pouvoir Adjudicateur après analyse, attribue le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle ayant obtenu le plus de points.

18 – REMISE DES OFFRES

Conformément aux articles L.2132-2 ; R.2132-1 à R.2132-14 du code de la commande publique, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

La transmission des candidatures et des offres est exclusivement autorisée par voie électronique, via la plate-forme de dématérialisation (profil acheteur) **UNIQUEMENT et au plus tard le Lundi 9 novembre 2020 à 12H00**

Evaluation des offres

Risques statutaires, garanties actuelles : décès, AT/MP, CLM/CLD, MO (15 jours) et Mat/pat							
Assureur	Intermédiation	Val. Suivi	Val. Tarif	Val. Technique	Val. pondérée	Ordre mieux disant	Tarif avec options
CNP Assurances	SOFAXIS	22/25	30/30	42/45	94/100	1	6,44 %
AXA France Vie	GRAS SAVOYE GSO	21,2/25	26,5/30	42/45	89,7/100	2	7,28 %

Risques statutaires, garanties : décès, AT/MP, CLM/CLD (30 jours), MO (30 jours) et Mat/pat							
Assureur	Intermédiation	Val. Suivi	Val. Tarif	Val. Technique	Val. pondérée	Ordre mieux disant	Tarif avec options
CNP Assurances	SOFAXIS	22/25	30/30	42/45	94/100	1	5,95 %
AXA France Vie	GRAS SAVOYE GSO	21,2/25	26,5/30	42/45	89,7/100	2	7,28 %

Avec les masses salariales de référence : 1 396 111,08 € pour les CNRACL

6,44 % => 89 909,55 €

5,95 % => 83 068,61 €



Gourdon Audit Assur
À vos côtés pour vous assurer

Les deux candidats se tiennent dans les notations des critères de suivi et gestion des sinistres et de respect du cahier des charges. Quelques éléments pour vous aider dans votre choix :

- Avec le candidat le mieux disant, la garantie maternité coûte de 4 188,33 €. Elle est économiquement intéressante dès le premier congé maternité.
- Je ne peux pas attribuer les arrêts à tel ou tel traitement, mais au vu du nombre d'agents de la commune, il est rarement intéressant d'inclure dans l'assiette de cotisation le régime indemnitaire ainsi que les charges patronales.

Il y a eu sur les 4 années passées, 259 jours d'arrêts compris entre 15 et 30 jours (soit arrêts supérieurs à 30 jours soit compris entre 15 et 30).

Le montant de traitement journalier moyen (CNRACL) pour la communauté de communes est de 65,95 €, donc 259 jours d'arrêt à plein traitement = 17 081,05 €. Donc la franchise à 30 jours ne semble pas économique intéressante.

Les offres ont été comparées avec les mêmes options de retenues pour chaque candidat.

Il appartient au pouvoir adjudicateur de définir les options qu'il souhaite souscrire.